



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026 – 20H MOLINES EN QUEYRAS

Présents : BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, COCHARD Simon, DECLERCQ Amandine, FAVRE Laëtitia, GARCIN Valérie, MARTIN Daniel, MORDACQ Marion, ROUX Delphine, SALLES Dominique.

Secrétaire de séance : BONNIN Gilbert

1/ Approbation du compte-rendu du 26 février 2026.

Madame le Maire propose d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 février 2026.

Vote : Pour à l'unanimité

2/ Approbation du compte-rendu du 21 mars 2026.

Madame le Maire propose d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2026.

Vote : Pour à l'unanimité.

3/ Délégation de certaines attributions du conseil municipal au maire.

Le conseil municipal décide de déléguer à Madame le Maire, sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, pour la durée de son mandat, l'exercice des attributions ci-après énumérées :

- Gestion des propriétés communales, affectation et aliénation
- Louage de choses et conventions d'occupation du domaine
- Concessions dans les cimetières
- Marchés publics et accords-cadres
- Contrats d'assurance et indemnités de sinistre
- Emprunts et opérations financières
- Placements de fonds
- Actions en justice et représentation de la commune
- Délégations en matière d'urbanisme, droit de préemption, alignement, droit de priorité et archéologie préventive
- Sollicitation des subventions auprès des organismes financeurs et renouvellement des adhésions aux associations
- Régies de recettes et d'avances
- Acceptation de dons et legs sans conditions
- Expropriation
- Création de classes
- Accidents de véhicules municipaux

- Délégations de fonction emportant délégation de signature
- Abrogation des dispositions antérieures et entrée en vigueur

Vote : Pour à l'unanimité.

4/ Désignation des représentants au sein des différents organismes et commissions.

Pour faire suite à la nomination du Maire de la commune en date du 21 mars 2026, il a été procédé à la répartition des différents représentants au sein des organismes externes, ainsi qu'au sein des commissions municipales.

Vote : Pour à l'unanimité.

5/ Renouvellement de la commission communale des impôts directs.

L'article 1650 du code général des impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Cette commission est composée :

Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission

De 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de conseil municipal. Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il convient donc de renouveler les membres de la CCID.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal,

- Dresse, à l'unanimité des membres présents, la liste de présentation suivante :

Titulaires	Suppléants
BONNIN GILBERT	GAMBE MAURICE
CHALLOT SERGE	LEMENACH ARIELLE
CLEMENCEAU PHILIPPE	ALBERGE PHILIPPE
COCHARD SIMON	HUMBERT VICTOIRE
DECLERCQ AMANDINE	HUMBERT CHARLYNE
FAVRE LAETITIA	GONZALEZ CECILIO
MARTIN FRANCIS	BOREL REMI
MARTIN DANIEL	GERIN FRANÇOIS
MORDACQ MARION	GARCIN MICHEL
ROUX DELPHINE	FINE PIERRE
SALLES DOMINIQUE	LAURENT MARIE-CHRISTINE
MARTIN KARINE	COQUILLAT JOEL

Vote : Pour à l'unanimité.

6/ Renouvellement de la commission d'appel d'offres.

Suite à la nomination du Maire et des Adjointes, il convient de procéder à la formation de la commission d'appel d'offres.

Ont été élus à l'unanimité comme membres de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

- ☞ GARCIN Valérie
- ☞ CHALLOT Serge
- ☞ BONNIN Gilbert
- ☞ SALLES Dominique

Membres suppléants :

- ☞ ROUX Delphine
- ☞ COCHARD Simon
- ☞ MARTIN Daniel
- ☞ DECLERCQ Amandine

7/ CFU 2025 Budget Commune.

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Serge CHALLOT, 1^{er} Adjoint, afin de délibérer sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Madame le Maire.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES <u>ou</u> DEFICIT	RECETTES <u>ou</u> EXCEDENT	DEPENSES <u>ou</u> DEFICIT	RECETTES <u>ou</u> EXCEDENT	DEPENSES <u>ou</u> DEFICIT	RECETTES <u>ou</u> EXCEDENT
Résultats reportés 2024		400 914.32 (002)	297 211.98 (001)			
Opérations exercice 2025	1 412 556.63	1 612 744.19	674 623.92	1 379 169.55	2 087 180.55	2 991 913.74
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025		200 187.56		704 545.63		904 733.19
Restes à réaliser			170 000	140 000	30 000	
RESULTATS CUMULE		601 101.88		407 333.65		1 008 435.53

Vote : Pour à l'unanimité.

8/ Affectation du résultat 2025 Budget Commune.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le résultat du compte financier unique 2025 :

	1	2	3	4	5	6	7
	RESULTAT CLOTURE 2024	VIREMENT A La Section Du fonctionnement (1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER 2025	Résultat de clôture 2025 1-2 +3	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT =1068
Investissement	-297 211.98€		+704 545.63€	+ 140 000 € -170 000 €	-30 000€	+407 333.65€	+ 377 333.65 €
Fonctionnement	+ 1 000 914.32€	+ 600 000€ (1068) +400 914.32 € (002)	+ 200 187.56 €			+ 601 101.88€	+ 601 101.88 €

+ 904 733.19€

Excédent de fonctionnement =

601 101.88

Ce jour,

Considérant la régularité des opérations,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte unique financier présente :

Un excédent d'exploitation de :

601 101.88 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Recette investissement – Article 1068 : 100 000 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté- Article 002 501 101.88 €

Vote : Pour à l'unanimité.

9/ CFU 2025 Budget Eau.

Sous la présidence de Monsieur Serge CHALLOT, 1^{er} adjoint, le Conseil municipal a délibéré sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Madame le Maire.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés 2024			59 391 (001)		59 391	
Opérations exercice 2025	86 026.32	138 245.53	183 615.50	192 356.70	269 641.82	330 602.23
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025		52 219.21		8 741.20		60 960.41
Restes à réaliser			90 000	0	90 000	
RESULTATS CUMULE		52 219.21	50 649.80			1 569.41

Vote : Pour à l'unanimité.

10/ Affectation du résultat 2025 Budget Eau.

Le Conseil Municipal,
 Après avoir entendu le résultat du compte administratif 2025 :

	1	2	3	4	5	6	7
	RESULTAT CLOTURE 2024	VIREMENT A La Section Du fonctionnement (1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER 2025	Résultat de clôture 2025 1-2 +3	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT =1068
Investissement	-59 391 €		+ 8 741.20€	+ 0€ - 90 000 €	-90 000 €	- 50 650.00€	-140 649.80€
Fonctionnement	+ 63 441.11 €	+0€ (002) + 63 441.11€ (1068)	+52 219.21€			+52 219.21€	52 219.21€

+60 960.41€

Excédent de fonctionnement =

52 219.21 €

Ce jour,
 Considérant la régularité des opérations,
 Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2025,
 Constatant que le compte unique financier présente :

Un excédent d'exploitation de : 52 219.21 €
 Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
Recette investissement – Article 1068 : 52 219.21 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté- Article 002 0 €

Vote : Pour à l'unanimité.

11/ CFU 2025 Budget piste de luge.

Sous la présidence de Monsieur Serge CHALLOT, 1^{er} adjoint, le Conseil municipal a délibéré sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Madame le Maire.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés 2024		280 000 (002)		58 278.93 (001)		338 278.93
Opérations exercice 2025	49 999.01	110 623.46	15 606	33 214.93	65 605.01	143 838.39
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025		60 624.45		17 608.93		78 233.38
Restes à réaliser			30 000	0	30 000	
RESULTATS CUMULE		340 624.45		75 887.56		

Vote : Pour à l'unanimité.

12/ Affectation du résultat 2025 Budget piste de luge.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le résultat du compte unique financier 2025 :

	1	2	3	4	5	6	7
	RESULTAT CLOTURE 2024	VIREMENT A La Section Du fonctionnement (1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER 2025	Résultat de clôture 2025 1-2 +3	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT =1068
Investissement	+ 58 278.93€		+17 608.93€	+ 0 € -30 000 €	-30 000 €	+75 87.86 €	+45 887.86€
Fonctionnement	+ 296 658.53€	+ 16 568.53€ (1068) +280 000€ (002)	+ 60 624.45 €			+ 340 624.45€	+ 340 624.45€
			+78 233.38 €				

Excédent de fonctionnement = 340 624.45 €

Ce jour,
Considérant la régularité des opérations,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2026,
Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent d'exploitation de :	340 624.45 €
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :	
Recette investissement – Article 1068 :	10 624.45 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté- Article 002	330 000.00 €

Vote : Pour à l'unanimité.

Questions diverses :

- Réunion de travail budget le mercredi 8 avril 2026 à 14h30.
- Chiffres remontées mécaniques saison 2025/2026 : chiffre d'affaires + 4%, journées skieurs +2%.
- Travaux Fontgillarde (réalisation de l'enrobé définitif) : à compter du 27 avril 2026 (durée approximative des travaux : 3 semaines), la route sera fermée à la circulation.
- Fresque du climat (projet porté par un habitant) : jeu d'intelligence collective qui traite des enjeux climatiques. Une réunion de présentation aux habitants va être organisée prochainement.
- Comité de station prévu fin avril à Saint-Véran.
- Travaux appartement ancienne école de Pierre Grosse : la consultation des entreprises pour les différents lots a été lancée. Il est envisagé de terminer les travaux pour la fin d'année 2026.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 27 avril 2026 à 18h.

L'ordre du jour et les échanges étant terminés, Madame le Maire remercie le public venu assister au conseil municipal.

Fin de la séance à 22h40.

Le Maire

GARCIN Valérie

A blue ink signature of Valérie Garcin, consisting of a stylized 'V' and 'G' followed by a horizontal line.

Le Secrétaire

BONNIN Gilbert

A blue ink signature of Gilbert Bonnini, featuring a large 'B' and 'C' with a horizontal line through them.